

BULLETIN DES ARRÊTS DE LA COUR D'APPEL DE LYON (BACALY)



Source : Prairial

Titre

Bulletin des arrêts de la Cour d'Appel de Lyon (BACALY)

Auteur(s)

CARPANO, Éric (Directeur de publication, depuis 2021)

FAVARIO, Thierry (Rédacteur en chef)

Date

2012-2021

Éditeur(s)

Équipe de recherche Louis Josserand (EA 3707), Université Jean Moulin Lyon 3

Pôle éditorial Prairial

Périodicité

Semestrielle

Contenu

Fondé en 2012, le Bulletin des arrêts de la Cour d'Appel de Lyon (BACALY) est une revue consacrée à l'analyse et au commentaire des arrêts de la cour d'appel de Lyon.. Elle est diffusée en accès ouvert (licence CC BY-NC 3.0 FR). (source : <https://publications-prairial.fr/bacaly>).

Les Cahiers Louis Josserand succèdent à la revue Bacaly, et sont diffusés sur Lexbase à partir de 2022.

Type de classement

Thématique par domaine du droit puis par ordre alphabétique d'auteur

Clefs d'utilisation

Sommaire dans chaque numéro

Index par auteurs

Liens

<https://publications-prairial.fr/bacaly/>

Fiche réalisée par : Laurence BAUDET (BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES LYON 3), le 09/05/2025

Mise à jour : Laurence BAUDET (BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES LYON 3), le 27/06/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)

[Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).